



Conseil économique et social

Distr. générale
10 octobre 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique de la 49^e séance (chambre A)

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 19 juillet 2018, à 15 heures

Présidente : M^{me} King (Vice-Présidente) (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Puis : M^{me} Chatardova (Tchéquie)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : débat de haut niveau (*suite*)

d) Débat thématique

Réunion-débat : « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable »

a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social (*suite*)

Adoption du projet de déclaration ministérielle issu du débat de haut niveau de la session de 2018 du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} Chatardova (Tchéquie), M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau (suite) (E/2018/61)

d) Débat thématique (E/2018/61)

Réunion-débat : « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable »

1. *Une courte vidéo présentant les travaux de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur les technologies de l'information et des communications au service du développement durable est projetée.*

2. **M^{me} Bogdan-Martin** (Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres de l'Union internationale des télécommunications), modératrice du débat, note que la technologie peut contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique constate la contribution des technologies numériques à la réalisation des objectifs de développement durable et réaffirme l'importance, à l'ère du numérique, du rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance de dialogue.

3. La diffusion des technologies de l'information et des communications (TIC) a le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir. Les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle pourraient transformer de nombreux domaines d'importance capitale tels que l'éducation, la santé, la finance, la mobilité et l'énergie. Elles soulèvent toutefois également des problèmes d'ordre technique, éthique et socioéconomique et la menace d'une nouvelle fracture numérique est un sujet de préoccupation. Il faut donc veiller à tenir compte des besoins de tous les groupes de population des pays en développement et des pays les moins avancés.

4. L'UIT a organisé par deux fois un Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social dans le but de mieux faire connaître les perspectives et les risques associés aux technologies naissantes et d'offrir un espace de dialogue au niveau international. Il faut également s'employer à assurer la confidentialité et la transparence de l'information et à rendre les données accessibles par tous. L'UIT a joué un rôle de premier plan dans la transformation numérique,

notamment grâce à ses travaux sur les normes internationales. Elle a également constitué des partenariats avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables et collabore, avec Smart Dubai, à l'élaboration d'un indice des villes durables.

5. Les nouvelles technologies doivent être mises à profit pour accélérer la réalisation de chacun des objectifs de développement durable. L'idée de ne laisser personne de côté est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et il va falloir redoubler d'efforts pour réduire la fracture numérique en cette période de bouleversements technologiques. Les femmes, les filles, les personnes handicapées, les populations autochtones et les personnes âgées représentent une part disproportionnée des personnes n'ayant pas ou peu accès à l'informatique. L'innovation numérique est essentielle pour créer un monde plus viable. Afin d'aborder les nouvelles perspectives qui se présentent de manière responsable, il est nécessaire d'organiser des débats pour définir des approches intersectorielles et collaboratives et ainsi dessiner un avenir numérique qui profite à tous.

6. **M^{me} Appiagyei** (Vice-Ministre de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation du Ghana), intervenante, indique que son gouvernement, conscient du fait que l'écart de pauvreté dans le pays est la conséquence d'un fossé technologique, est déterminé à faire de la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable une priorité et à accorder, dans ce cadre, une place particulière à l'aspect socioéconomique. Le plan d'action national pour la science, la technologie et l'innovation a été pensé pour garantir que l'exécution des politiques et programmes nationaux soit guidée par la technologie. Le Gouvernement investit massivement dans la recherche et le développement afin de trouver des solutions à des questions d'intérêt national, tout en participant à l'action mondiale. Grâce à des partenariats solides entre les établissements universitaires et le secteur privé, les résultats de la recherche sont appliqués à l'industrie, ce qui permet de réduire les importations et d'augmenter les exportations, de créer des emplois et de promouvoir la croissance économique.

7. M^{me} Appiagyei déclare que son pays s'emploie actuellement à officialiser son économie, notamment grâce à l'intégration du numérique à la gestion des opérations, de la propriété foncière et aux systèmes bancaires. Des stratégies visant à garantir la réalisation des objectifs du plan d'action national ainsi que des objectifs de développement durable et de ceux de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, grâce à

l'incorporation de la science, de la technologie et de l'innovation à l'élaboration des politiques et à des mesures propres à réduire les écarts entre les politiques et leur exécution.

8. Pour trouver des solutions locales aux problèmes rencontrés, les investissements dans la recherche et le développement ont été revus à la hausse. Un centre pour la commercialisation de l'innovation et de la recherche a été mis en place afin d'ouvrir des opportunités d'investissements stratégiques dans les dernières innovations technologiques et d'inciter le secteur privé à soutenir la recherche. Le Ghana est disposé à créer des partenariats avec d'autres pays et avec des organisations en vue de faciliter l'échange de technologies et s'attache à promouvoir la mise au point de nouvelles technologies dans des secteurs nouveaux ou émergents tels que la biotechnologie, la microélectronique et la technologie laser. Il est par ailleurs important d'établir un dialogue avec les jeunes afin de faire naître chez eux, et notamment chez les femmes, un intérêt pour la science et la technologie. La science, la technologie et l'innovation sont essentielles pour le développement du Ghana et le Gouvernement est déterminé à ne laisser personne de côté.

9. M. **Liu** Zheming (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), intervenant, note que le rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable » (E/2018/66) a montré l'influence de ces technologies sur les modes de vie et de travail. La rapidité de l'évolution technologique a le potentiel d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable tout en prévenant les dangers qui y sont associés. L'élimination de la pauvreté reste une priorité absolue et la technologie pourrait être mise à profit dans cette optique, notamment en innovant dans les domaines des technologies médicales et des systèmes alimentaires durables.

10. Les technologies naissantes ont des répercussions profondes sur la société, l'économie et l'environnement et les progrès technologiques réalisés dans un domaine alimentent et accélèrent les progrès dans d'autres. Il n'en reste pas moins que les fruits de ces avancées sont inégalement distribués et que les nouvelles technologies risquent d'avoir des effets néfastes. L'automatisation, l'intelligence artificielle et la robotique, par exemple, pourraient entraîner du chômage ou un sous-emploi de la main d'œuvre et sont source de préoccupations en ce qui concerne l'intimité de la vie privée, la sécurité et les droits de l'homme.

11. Malgré ces risques, les avantages potentiels des nouvelles technologies sont tels qu'ils ne sauraient être

ignorés. Il est donc essentiel de se préparer aux conséquences de l'évolution technologique, actuelles comme futures, grâce à des politiques inclusives et efficaces visant à mettre à profit les technologies pour le développement durable. Les pays devront en outre veiller à maintenir un vivier de compétences adapté à l'évolution rapide du marché du travail. Les parties concernées doivent unir leurs efforts et être guidées en cela par leur engagement à réaliser le Programme 2030. Les organismes des Nations Unies doivent quant à eux continuer d'appuyer les initiatives qui visent à adapter et mettre à profit les nouvelles technologies pour le bien commun.

12. **M^{me} Lapointe** (Associée principale de recherche au Beeck Center for Social Impact and Innovation de l'Université de Georgetown), intervenante, illustrant son intervention par des diapositives numériques, indique que, malgré le fort potentiel des technologies naissantes en ce qui concerne le règlement de problèmes d'envergure mondiale, l'absence de neutralité inhérente à leur conception et à leur déploiement risque d'avoir des conséquences négatives imprévues et les rend susceptibles d'être manipulées. Il est donc crucial de se pencher sur la question de l'éthique pour réellement mettre les technologies naissantes au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

13. Il convient, pour promouvoir une innovation technologique éthique, de mettre l'accent sur l'inclusion sociale. Pour cela, une bonne compréhension des caractéristiques des populations concernées, des dynamiques de pouvoir à l'œuvre en leur sein et du contexte technique, juridique, réglementaire et économique dans lequel les technologies sont déployées est nécessaire. Il est également important d'envisager d'établir des cadres de gouvernance technologique et d'étudier les questions de l'identité et du respect de la vie privée, notamment s'agissant des informations personnelles demandées pour l'accès à certains services en ligne, étant donné le risque de manipulation de ces informations et donc d'exploitation des populations vulnérables. À cet égard, il est crucial de garantir la transparence, non seulement au sujet des données exploitées par les algorithmes et des partis pris dans leur conception, mais aussi de la propriété des données et de leur contrôle. Des mesures doivent être prises pour élargir l'accès aux technologies numériques, renforcer l'aptitude des populations à se servir des outils numériques et mettre en œuvre des politiques de sûreté et de sécurité en vue de protéger les données personnelles.

14. La coopération internationale devrait être mise à profit pour promouvoir des améliorations dans les domaines de l'inclusion numérique, des droits

numériques, de la gouvernance des données et de l'élaboration de normes pour le développement éthique des technologies. M^{me} Lapointe s'attache, dans son travail en tant qu'associée principale de recherche au Beeck Center, à trouver des moyens concrets d'appliquer des normes éthiques régissant l'utilisation des technologies et a récemment dirigé l'élaboration d'un cadre éthique applicable à la technologie de la chaîne de blocs.

15. **M. Hoshino** (Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies et Co-président du troisième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable), intervenant principal, déclare que le forum de collaboration multipartite a été consacré en 2018 à la question de l'utilisation des nouvelles technologies pour la réalisation d'objectifs spécifiques, en tenant compte des avantages qu'elles présentent et des risques qu'elles engendrent.

16. Déterminé à amplifier autant que possible les effets positifs des avancées technologiques et à réduire au minimum leurs effets néfastes, le Japon a lancé deux grandes initiatives en vue de mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable. La première, le projet « Society 5.0 » (société 5.0), vise à créer une société dans laquelle la résolution des problèmes sociaux et l'épanouissement individuel vont de pair et sont conformes aux objectifs de développement durable. La mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement japonais en matière de science et de technologie pour la période 2016-2021 est guidée par ce projet, qui fait partie intégrante du plan d'action national pour la réalisation des objectifs de développement durable. Conçue comme la cinquième étape de l'histoire du développement social humain après les sociétés des chasseurs-cueilleurs, de l'agriculture, de l'industrie et de l'information, la société 5.0 remet l'humain au centre et est caractérisée par une intégration accrue des espaces sociaux, grâce au déploiement de technologies naissantes telles que l'Internet des objets, les mégadonnées et l'intelligence artificielle. On compte parmi les innovations envisagées l'utilisation de drones et de véhicules autonomes pour renforcer l'efficacité logistique et la distribution des ressources, notamment à destination des zones rurales sous-peuplées, et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la prise en charge et la rééducation des malades.

17. Le projet « Society 5.0 » est mis en œuvre en partenariat avec Keidanren, organisation qui regroupe plus de 1 300 entreprises japonaises respectant un code de conduite, dont l'un des piliers centraux est la

contribution de ce projet à la réalisation des objectifs de développement durable. En effet, Keidanren a récemment lancé un site Web qui présente les initiatives prises par ses membres en vue de tirer parti des innovations technologiques pour fournir des biens et services qui répondent aux besoins de tous les membres de la société. Le modèle sur lequel repose le projet « Society 5.0 » a été élaboré en tenant compte des aspects éthiques et humains de la technologie et pourrait être adapté à d'autres pays.

18. À l'image d'autres États Membres, le Japon a établi un plan d'action national pour promouvoir la science, de la technologie et de l'innovation à l'appui des objectifs de développement durable. Ce plan comprend des mécanismes de suivi de la réalisation d'objectifs prédéfinis et d'évaluation des effets positifs et négatifs des nouvelles technologies, dans le but de concevoir des méthodes adaptées à la réalisation des objectifs de développement durable et prévoit d'intégrer les technologies de pointe aux politiques et stratégies nationales, selon les priorités du pays, dans le cadre d'une approche multisectorielle. Le forum de collaboration multipartite de 2018 a offert aux États Membres l'occasion de débattre de leurs données d'expérience en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de leurs plans d'action. M. Hoshino félicite tout particulièrement le Ghana pour son action en faveur de l'éducation et du renforcement des capacités dans les domaines de la science et de la technologie, notamment parmi les femmes. Les participants du Forum ont également insisté sur le fait qu'il importe de ne pas oublier les savoirs traditionnels et locaux.

19. La question des conséquences et des risques des nouvelles technologies en matière d'éthique doit faire l'objet d'un dialogue constant entre les parties intéressées. Malgré les défis qu'elles représentent, la science, la technologie et l'innovation ont joué un rôle crucial dans la protection des populations face aux catastrophes naturelles et dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Il serait intéressant de tirer parti des nouvelles technologies pour garantir une utilisation plus efficace des ressources limitées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

20. **M. Sandoval Mendiola** (Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies et Co-président du troisième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable), intervenant principal, indique que, bien que l'innovation technologique participe à la transformation du paysage mondial depuis déjà un certain temps, l'Organisation des Nations Unies ne s'y est pas intéressée jusqu'ici. Les États Membres affichent

actuellement un optimisme encore jamais vu en ce qui concerne les possibilités offertes par les nouvelles technologies et ce potentiel doit être mis au service du développement. L'orateur se félicite des initiatives lancées par le Ghana à cet égard et souligne que le Mexique exécute un projet afin d'aider les femmes autochtones à produire du sirop d'agave biologique grâce à l'énergie solaire.

21. Comme cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire général « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable » (E/2018/66), il convient d'évaluer les avantages que présentent les technologies naissantes en ce qui concerne le développement économique et social et la protection environnementale, ainsi que les problèmes qu'elles posent dans ces domaines. Les États Membres doivent, dans la droite ligne des objectifs de développement durable et des cibles connexes, réagir rapidement face à l'évolution technologique, notamment en adaptant les systèmes éducatifs et les cursus de formation pour qu'ils répondent aux nouveaux besoins de l'ère numérique, en investissant dans l'innovation et en appliquant des stratégies en matière de technologie qui prévoient de financer la formation scientifique, particulièrement des jeunes et des femmes.

22. Afin de réduire au minimum l'effet perturbateur de l'évolution technologique sur le bon fonctionnement et la fourniture de services, les gouvernements doivent renforcer la résilience en recherchant divers moyens d'augmenter leur productivité, ainsi que la productivité économique, et en créant des systèmes novateurs pour tirer parti des nouvelles technologies. Comme l'a souligné le Secrétaire général, les problèmes posés par l'utilisation de technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre doivent être résolus, non pas en empêchant le développement de ce type de technologies, mais en les adaptant aux méthodes de travail actuelles et aux contextes sociaux.

23. L'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil économique et social, par leurs activités de renforcement des capacités, par la collecte et la diffusion d'informations relatives aux pratiques exemplaires existantes, et par la promotion de solutions communes, jouent un rôle essentiel dans l'intensification de la coopération internationale en matière d'élaboration de politiques publiques visant à mettre la technologie au service du développement. À cet égard, l'Organisation devrait, comme cela a été proposé lors du forum de collaboration multipartite de 2018, constituer une base de données des mesures qui ont effectivement contribué à renforcer la résilience face à l'évolution technologique. Les conséquences éthiques des nouvelles technologies doivent également

être prises en compte, sans pour autant entraver l'innovation.

24. Comme l'a rappelé le Secrétaire général, les instances des Nations Unies doivent s'adapter afin d'offrir aux États Membres et à tous les acteurs la possibilité de débattre des cadres à instaurer, de mettre en commun leurs bonnes pratiques et de déterminer les domaines qui devraient faire l'objet de protocoles, de principes ou d'autres mécanismes ou mesures incitatives. Le forum multipartite, le Forum sur la gouvernance d'Internet et la Commission de la science et de la technique au service du développement sont des instances de débat utiles, qui réunissent des interlocuteurs extrêmement variés. Des réunions telles que le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social, le Blockchain Summit series et la Global Sustainable Technology and Innovation Conference sont également importantes pour faire progresser le dialogue mondial sur certains points critiques.

25. La science, la technologie et l'innovation sont indispensables au développement durable. Les parties prenantes doivent s'inspirer d'analyses fondées sur des faits pour élaborer des politiques publiques qui favorisent le bien-être de tous, tout en évitant le chevauchement des activités et la dispersion des ressources.

26. **M^{me} Blanco** (Directrice des politiques publiques et des relations internationales à Global System for Mobile Communications), intervenante principale, illustrant son intervention par des diapositives numériques, indique que les moyens de communication ont connu une transformation spectaculaire depuis les années 1990. Si, par le passé, l'information était uniquement accessible dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision, puis sur Internet, où le contenu était alors relativement peu fiable et parfois inadapté, et enfin au moyen de la technologie mobile, dont le coût était encore prohibitif, cinq milliards de personnes peuvent aujourd'hui bénéficier de cette dernière, qui contribue ainsi à une plus grande inclusivité des dynamiques sociales. Certaines technologies telles que la 5G, la technologie de la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle pourraient être mises à profit pour créer des sociétés plus résilientes, plus égalitaires et plus inclusives et permettraient aux organismes de développement d'accroître l'efficacité de leurs programmes, de toucher plus de personnes avec moins de moyens et de satisfaire davantage bénéficiaires et donateurs.

27. Bien que la transformation de notre monde par le numérique et le « sans fil » présente certains risques,

une action coordonnée et une forte collaboration entre le secteur privé, les gouvernements et le système multilatéral pourrait couper court à certaines menaces telles que l'exploitation des données pour nuire et contribuer à lutter contre les inégalités exacerbées par une fracture numérique toujours plus prononcée. L'informatique et les technologies mobiles ont prouvé qu'elles permettaient de tirer les pleins bénéfices de la mise en œuvre du Programme 2030 ; plutôt que d'être paralysée face à ces risques, la communauté internationale devrait les affronter dans un esprit de collaboration en concevant des objectifs communs.

28. La Global System for Mobile Communications se dit prête à continuer de prendre des mesures énergiques en faveur du développement durable et de la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, mais elle ne peut agir seule. Les gouvernements doivent créer un cadre propice à l'investissement et l'innovation. Le secteur privé a déjà constitué une base de données des pratiques exemplaires en la matière, disponible dans plusieurs langues et classée par sujet, pays et région. Il devrait en outre persister dans la recherche de solutions pour mettre ces données au service des gouvernements et de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies doit également le soutenir dans ces efforts, notamment au niveau local, afin d'atteindre les populations les plus vulnérables et de mieux faire connaître aux citoyens et aux États Membres les façons dont la technologie peut aider à faire du Programme 2030 une réalité.

29. **M^{me} Bogdan-Martin** (Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres de l'UIT) rappelle les travaux effectués dans les années 1980 lorsque, pour la première fois, on a pris conscience du fait que la technologie pouvait influencer le développement social et économique. Il est intéressant de noter que, dans son rapport de 1985 intitulé « Le Chaînon manquant », la Commission Maitland a constaté que les trois quarts des 600 millions de lignes de téléphone fixe dans le monde étaient concentrées dans neuf pays. Les conclusions de ce rapport ont permis de lancer un débat international, qui a abouti à la définition d'objectifs et ouvert la voie à une évolution spectaculaire.

30. **M^{me} Martínez** (Mexique) estime qu'il faut que les programmes de transformation numérique soient érigés en politiques d'État, d'une importance égale aux politiques de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Il est également important d'adopter les nouvelles technologies telles que la technologie de la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle, en tenant compte du contexte et des problèmes qui y sont associés.

31. Le Gouvernement mexicain a rédigé un livre blanc sur l'intelligence artificielle, avec l'aide du secteur privé et du milieu universitaire, dans lequel il donne la priorité aux points suivants : utiliser l'intelligence artificielle pour adapter et personnaliser les services publics en fonction des besoins et préférences de chacun ; adapter les programmes de recherche et de développement à l'utilisation potentielle de l'intelligence artificielle dans les secteurs économique et social ; développer les capacités nécessaires pour les métiers du futur ; renforcer l'infrastructure de données nationale ainsi que les cadres existants en vue d'étudier l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle. Le Mexique lancera en août une plateforme répertoriant des cas dans lesquels la technologie a été utilisée de manière efficace, transparente et responsable. Il souhaite présenter ses initiatives à la communauté internationale afin de pouvoir renforcer de concert les dispositifs de coopération entre États Membres pour le monde de demain.

32. **M^{me} Appiagyei** (Vice-Ministre de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation du Ghana) déclare qu'il est indispensable de tirer parti des nouvelles technologies et des technologies locales. Ce faisant, la communauté internationale devrait déterminer les nouvelles possibilités ainsi créées, étudier les potentiels risques qui y sont associés et développer les capacités humaines nécessaires pour garantir que les technologies pertinentes soient utilisées à bon escient.

33. **M^{me} Lapointe** (Associée principale de recherche au Beeck Center for Social Impact and Innovation de l'Université de Georgetown) estime que les nouvelles technologies dessinent un avenir prometteur et que la communauté internationale ne doit pas perdre cela de vue dans ses débats sur la question des technologies potentiellement dangereuses et des moyens de les limiter. L'accent devrait plutôt être placé sur l'utilisation de technologies largement répandues et abordables pour le bien de tous. Le but n'a jamais été de créer des technologies dangereuses, mais bien de permettre à des millions de personnes d'avoir accès à des systèmes dont elles étaient jusqu'alors privées.

34. Les solutions locales sont également essentielles. Certains problèmes sont universels, malgré des contextes différents. Même si les opinions divergent sur la définition exacte d'une « action éthique », il importe de s'employer résolument à développer les technologies dans le souci de l'éthique et compte tenu du contexte. L'objectif est d'optimiser les retombées sociales des technologies et d'en élargir le champ pour y inclure les populations, car c'est au point de rencontre de la technologie et de l'humain que les phénomènes les plus remarquables surviennent.

35. **M^{me} Blanco** (Directrice des politiques publiques et des relations internationales à Global System for Mobile Communications) indique que certaines personnes, pour des raisons culturelles ou liées au contexte local, n'utilisent pas nécessairement toutes les technologies auxquelles elles ont accès. Par exemple, dans certains pays, des obstacles d'ordre culturel peuvent dissuader les femmes d'utiliser le téléphone portable, ou la population peut renoncer à télécharger certaines applications mobiles en raison de leur cherté. Pour le second cas, les secteurs public et privé pourraient concevoir ensemble des options plus abordables.

36. **M. Sandoval Mendiola** (Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies et Co-président du troisième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable) note qu'à l'évidence, deux chemins s'offrent à la communauté internationale aujourd'hui. Le premier est celui des objectifs de développement durable et des défis inhérents à la réalisation de leurs 169 cibles ; le second est celui de la réglementation, des codes de conduite et de l'éthique. Il se félicite que les questions centrales à l'examen, qui avaient jusqu'ici été abordées de manière anecdotique, soient désormais au premier plan des travaux de l'Organisation.

37. **M. Hoshino** (Représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies et Co-président du troisième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable) indique que le concept de société 5.0 est axé sur les valeurs et fondé sur l'éthique. Les entreprises japonaises, bien qu'elles aient été créées dans un but lucratif, sont également d'avis que les objectifs de développement durable sont réalisables en associant la technologie et le monde des affaires. L'intégration des objectifs de développement durable aux activités commerciales et une collaboration entre les secteurs public et privé axée sur les valeurs et fondée sur l'éthique contribueraient naturellement à créer une société meilleure.

38. Il est important de prévenir toute conséquence néfaste des technologies, de saisir les résultats positifs de la science et de la technologie et de trouver comment en tirer le meilleur parti. M. Hoshino prie expressément la communauté internationale de passer des paroles aux actes. Un plan d'action pourrait permettre cela en replaçant dans leur contexte les indicateurs du développement durable.

39. **M. Ahmad** (Observateur de la Banque islamique de développement) fait remarquer que la Banque islamique de développement est présente dans 57 pays, tous considérés comme en développement. La Banque a créé un fonds technologique de 500 millions de dollars pour financer des idées novatrices en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a également créé une plateforme numérique pour enrichir la réserve de projets visant à transformer le fonds. Il demande aux intervenants de s'intéresser à la question du financement, notamment pour les idées soulevées pendant cette séance, et de rechercher des mécanismes de financement plus efficaces.

40. **M. De Vasijani** (France) déclare que la technologie est une force de transformation des sociétés et des économies. Toutefois, le règlement de certains problèmes n'est pas uniquement d'ordre technique. On présente souvent les technologies d'un point de vue économique ou social, on étudie en profondeur leurs risques techniques et éthiques connexes, mais fréquemment, on n'aborde pas leurs effets potentiels sur la santé et l'environnement. Par exemple, on pourrait s'intéresser aux effets de l'utilisation de certains matériaux sur la santé. Il se demande si l'une des personnes présentes s'intéresse à cet aspect dans ses travaux. Le Programme 2030 est un programme global et complet et il ne faut surtout pas perdre de vue, dans le cadre des trois piliers du développement durable, la question de la viabilité environnementale des technologies exploitées pour le bien des populations.

41. **M^{me} Bogdan-Martin** (Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres de l'Union internationale des télécommunications (UIT)) dit que l'UIT collabore très étroitement avec diverses organisations gouvernementales internationales dans le cadre d'initiatives concernant la cybersanté, les programmes de développement des compétences numériques et l'utilisation de la technologie pour combattre la faim, entre autres.

42. **M^{me} Lapointe** (Associée principale de recherche au Beeck Center for Social Impact and Innovation de l'Université Georgetown) dit que la technologie ne doit pas être considérée isolément. Il importe de bien comprendre l'environnement complexe dans lequel s'inscrit chaque technologie, y compris en matière de financement, et de faire collaborer suffisamment de personnes et d'organisations aux horizons différents pour obtenir les résultats voulus.

43. **M^{me} Appiagyei** (Vice-Ministre de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation du Ghana) dit que les gouvernements devraient prendre des

mesures concrètes pour allouer 30 % de leurs ressources aux activités de recherche-développement. En ce qui le concerne, le Gouvernement ghanéen a identifié des personnes qui utilisent des technologies locales, notamment un innovateur qui produit de l'électricité grâce au manioc. Ces personnes devraient être soutenues financièrement. Le Gouvernement ghanéen s'intéresse également à des programmes de cybersanté innovants et à un système d'échange de médicaments. Dans le domaine de l'environnement, il utilise des drones pour veiller à ce que les terres déjà dégradées ne se détériorent pas davantage. Il envisage aussi d'utiliser des drones pour cultiver la terre dans le cadre de divers autres programmes.

La séance est suspendue à 17 h 20 et reprise à 17 h 35.

a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social (suite) (E/2018/L.20–E/HLPF/2018/L.2, E/2018/L.23 et E/2018/L.28)

Adoption du projet de déclaration ministérielle issu du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2018 et de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil (E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2)

44. *M^{me} Chatardova (République tchèque) prend la présidence.*

45. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de déclaration ministérielle issu de la réunion du Forum politique de haut niveau organisée sous les auspices du Conseil économique et social à sa session de 2018 dont les thèmes étaient « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » et « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » (E/2018/L.20–E/HLPF/2018/L.2). Elle précise que le projet de déclaration n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

46. La délégation des États-Unis a proposé quatre amendements au total : deux portent sur le paragraphe 28 et sont exposés dans le document E/2018/L.23, et deux portent sur le paragraphe 12 et sont exposés dans le document E/2018/L.28.

47. **M^{me} Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela), prenant la parole au nom du Président du Groupe des 77 et de la Chine, dont la délégation ne fait pas actuellement partie des membres du Conseil, demande qu'il soit procédé à un vote enregistré sur les propositions d'amendement aux

paragraphe 28 et 12 du projet de déclaration ministérielle.

48. **M. Lawrence** (États-Unis d'Amérique) dit que le premier amendement au paragraphe 28 proposé par la délégation des États-Unis a pour objet de protéger les principes fondamentaux du développement durable. Le Conseil ne devrait pas approuver des termes qui promeuvent la coopération au service du développement comme une relation de concessions mutuelles entre les pays en développement et leurs partenaires de développement.

49. *Il est procédé à un vote enregistré sur la première proposition d'amendement au paragraphe 28 du projet de déclaration ministérielle exposée au paragraphe 1 du document E/2018/L.23.*

Votent pour :

Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchèque.

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam.

50. *La première proposition d'amendement au paragraphe 28 du projet de déclaration ministérielle est rejetée par 31 voix contre 14, sans abstention.*

51. **La Présidente** appelle l'attention sur la deuxième proposition d'amendement au paragraphe 28 du projet de déclaration ministérielle, qui figure au paragraphe 2 du document E/2018/L.23.

52. **M. Lawrence** (États-Unis d'Amérique) dit que le deuxième amendement au paragraphe 28 proposé par la délégation des États-Unis mettrait le projet de déclaration ministérielle en concordance avec le document final issu du forum sur le suivi du financement du développement tenu en avril 2018. Le Conseil doit respecter l'indépendance de l'Organisation mondiale du commerce vis-à-vis du système des Nations Unies. En outre, le Programme 2030 et le rôle fondamental que joue le commerce dans la promotion du développement durable sont mentionnés comme il convient dans la nouvelle formulation proposée.

53. *Il est procédé à un vote enregistré sur la deuxième proposition d'amendement au paragraphe 28 du projet*

de déclaration ministérielle, exposée au paragraphe 2 du document [E/2018/L.23](#).

Votent pour :

États-Unis d'Amérique.

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Roumanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

S'abstiennent :

Japon, République de Corée.

54. *La deuxième proposition d'amendement au paragraphe 28 du projet de déclaration ministérielle, qui figure au paragraphe 2 du document [E/2018/L.23](#), est rejetée par 42 voix contre 1, avec 2 abstentions.*

55. **La Présidente** appelle l'attention sur la première proposition d'amendement au paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle, qui est exposée au paragraphe 1 du document [E/2018/L.28](#).

56. **M. Lawrence** (États-Unis d'Amérique) dit que le premier amendement au paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle proposé par la délégation des États-Unis vise à supprimer la mention du « droit au développement », concept pour lequel il n'existe aucune définition acceptée sur le plan international. En outre, des problèmes se posent pour ce qui est d'assurer la compatibilité de ce droit avec les droits de l'homme fondamentaux reconnus comme universels par la communauté internationale.

57. *Il est procédé à un vote enregistré sur la première proposition d'amendement au paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle, qui figure au paragraphe 1 du document [E/2018/L.28](#).*

Votent pour :

États-Unis d'Amérique.

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Liban, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

S'abstiennent :

Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie.

58. *La première proposition d'amendement au paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle, qui figure au paragraphe 1 du document [E/2018/L.28](#), est rejetée par 31 voix contre 1, avec 14 abstentions.*

59. **La Présidente** appelle l'attention sur la deuxième proposition d'amendement au paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle, qui est exposée au paragraphe 2 du document [E/2018/L.28](#).

60. **M. Lawrence** (États-Unis d'Amérique) dit que le deuxième amendement au paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle proposé par la délégation des États-Unis vise à supprimer le passage relatif à l'occupation étrangère introduit par certaines délégations, qui ajoute inutilement un caractère politique à la déclaration.

61. **M^{me} Fisher-Tsin** (Israël) dit que la délégation israélienne soutient la proposition d'amendement car le paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle contient un libellé à caractère politique qui sert les intérêts de ceux qui prennent pour cible Israël. Comme Israël l'a déclaré à plusieurs reprises au cours des négociations et à d'autres occasions, un tel libellé n'a pas sa place dans les débats du Conseil, ni dans ceux du Forum politique de haut niveau.

62. *Il est procédé à un vote enregistré sur la deuxième proposition d'amendement au paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle exposée au paragraphe 2 du document [E/2018/L.28](#).*

Votent pour :

Canada, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Chine, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Liban, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

S'abstiennent :

Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchad, Tchèque.

63. *La deuxième proposition d'amendement au paragraphe 12 du projet de déclaration ministérielle, qui figure au paragraphe 2 du document E/2018/L.28, est rejetée par 30 voix contre 2, avec 14 abstentions.*

64. **La Présidente** indique que la délégation de la Fédération de Russie a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le paragraphe 16 du projet de déclaration ministérielle figurant dans le document [E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2](#).

65. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que sa délégation est attachée à l'autonomisation des femmes et des filles, à la protection des droits de ces dernières et à l'élimination de toutes les formes de violence. Le Programme 2030 comporte des directives précises en matière de coopération et il n'y a pas lieu de le modifier. La délégation russe regrette profondément qu'il ait été dérogé au principe de transparence pendant les négociations sur le projet de déclaration ministérielle et que les participants ne se soient pas efforcés de prendre en considération les vues de tous les groupes d'États comme ils l'auraient dû. En particulier, le paragraphe 16 du projet de déclaration ministérielle contient des termes incompatibles avec l'objectif de développement durable n° 5 et les textes adoptés par la Commission de la condition de la femme. Il s'écarte également du consensus international sur la question. La Fédération de Russie ne peut donc pas en soutenir l'adoption. Faisant observer que les tentatives de certains États d'imposer aux autres leurs approches en matière de genre sont improductives, M. Kononuchenko invite les délégations à rejeter le paragraphe 16 et à chercher des solutions sur la base d'un dialogue constructif et respectueux de tous.

66. **M. Cripton** (Canada), prenant la parole également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Cabo Verde, du Chili, de Chypre, de la Colombie, du Costa Rica, de la Croatie, du Danemark, d'El Salvador, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, du Guatemala, du Honduras, de la Hongrie, des Îles Marshall, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de Kiribati, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Mexique, de la Micronésie (États fédérés de), du Monténégro, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Panama, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la République de Moldova, de la République dominicaine, de la République tchèque,

de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, du Samoa, des Seychelles, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de l'Ukraine et de l'Uruguay, dit que la délégation canadienne souhaite réitérer la déclaration qu'elle avait faite concernant le vote sur le paragraphe 16 du projet de déclaration ministérielle à la 24^e réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social. Il invite instamment tous les membres du Conseil à voter en faveur dudit paragraphe.

67. *Il est procédé à un vote enregistré sur le paragraphe 16 du projet de déclaration ministérielle figurant dans le document E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Inde, Irlande, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tchèque, Turquie, Uruguay, Viet Nam.

Votent contre :

Bélarus, Fédération de Russie, Guyana, Nigéria, Soudan.

S'abstiennent :

Algérie, Chine, Iraq, Tchad.

68. *Le paragraphe 16 du projet de déclaration ministérielle figurant dans le document E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2 est adopté par 35 voix contre 5, avec 4 abstentions.*

69. **La Présidente** appelle l'attention sur l'ensemble du projet de déclaration ministérielle, qui figure dans le document [E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2](#).

70. **M^{me} Crabtree** (Turquie) dit que sa délégation se dissocie de la cinquième phrase du paragraphe 23 du projet de déclaration ministérielle, dont la portée ne correspond pas à celle de la cible 5 de l'objectif de développement durable n° 6 et dont la formulation va au-delà des termes convenus. En guise de compromis, la Turquie a proposé à la Présidence du Conseil un texte de remplacement. Malheureusement, cette tentative de faire ressortir correctement et convenablement l'objectif de développement durable pertinent n'a pas été soutenue par certains États et groupes. La Turquie est fermement attachée à la mise en œuvre du Programme 2030 et estime que la nature transversale de

ce dernier impose d'adopter une approche équilibrée dans tous les domaines.

71. *Sur la demande des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote enregistré sur l'ensemble du projet de déclaration ministérielle, qui figure dans le document E/2018/L.20-E/HLPF/2018/L.2.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Néant.

72. *Le texte du projet de déclaration ministérielle est adopté par 46 voix contre 1, sans abstention.*

73. **M^{me} Engelbrecht Schadtler** (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation regrette profondément qu'un État Membre ait demandé un vote enregistré sur l'ensemble du document. Le Venezuela soutient la déclaration et tient à rappeler certains points fondamentaux. L'utilisation souveraine des ressources naturelles est indispensable au développement économique et social des peuples, au même titre que la répartition équitable, entre les citoyens, des avantages découlant des ressources naturelles. L'imposition de mesures coercitives unilatérales contre des États entrave le développement et enfreint non seulement la Charte des Nations Unies et le droit international mais aussi les principes de l'égalité des droits entre les États, de l'autodétermination des peuples et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États. Elle porte également atteinte au droit inaliénable de tous les États de choisir leurs propres systèmes politiques, économiques et culturels. Le Venezuela a lui-même pâti de l'imposition de telles mesures et demande qu'il soit mis fin aux politiques visant à renverser le gouvernement légitimement constitué d'un pays.

74. Le Venezuela tient également à réaffirmer sa réserve concernant la cible 12.c des objectifs de

développement durable qui, par sa référence à l'élimination des subventions aux combustibles fossiles, promeut l'intervention et l'ingérence dans les affaires publiques des États. Le Venezuela ne tolérera aucune ingérence dans sa politique énergétique.

75. **M. Lawrence** (États-Unis d'Amérique) dit que la délégation des États-Unis a proposé de nombreux amendements dans un esprit de compromis tout au long des négociations. Par conséquent, il regrette d'avoir dû demander un vote sur la déclaration et d'avoir dû voter contre du fait qu'elle comporte des termes inappropriés concernant l'occupation étrangère et le commerce, qu'elle soutient un modèle de développement inadéquat et qu'elle intègre des propos avancés par un seul État Membre pour soutenir sa politique intérieure.

76. La délégation des États-Unis reconnaît que le développement favorise la jouissance des droits de l'homme mais fait valoir qu'il n'existe aucune définition concertée du « droit au développement » et qu'il est difficile de mettre ce droit en concordance avec les droits de l'homme fondamentaux reconnus par la communauté internationale. Toutes les formes de développement, y compris le développement durable, doivent être conformes aux droits de l'homme. Les objectifs de développement ne peuvent en aucune circonstance justifier que les pays se détournent de leurs obligations et de leurs engagements en matière de droits de l'homme. La délégation des États-Unis continue donc d'encourager tous les États à honorer leurs obligations et leurs engagements en matière de droits de l'homme, quel que soit leur niveau de développement.

77. Étant fermement attachée à la prévention des conflits, à la promotion des droits de l'homme et à la bonne gouvernance, la délégation des États-Unis regrette profondément de ne pas avoir pu parvenir à un accord avec ses partenaires et que certains États Membres aient une fois de plus cherché à politiser les questions de développement au sein de l'Organisation des Nations Unies en intégrant dans le texte de la déclaration des termes relatifs à l'occupation étrangère.

78. En ce qui concerne l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. Lawrence fait remarquer que les États-Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils avaient l'intention de s'en retirer à moins que des termes justifiant qu'ils y restent partie ne soient définis.

79. Les États-Unis d'Amérique se dissocient du libellé des paragraphes 24 et 28 de la déclaration, dans lesquels la fourniture d'une assistance financière à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés est encouragée et le transfert de technologie est décrit sans qu'il soit précisé clairement qu'il doit se faire à titre

volontaire et selon des modalités arrêtées d'un commun accord. Tous les libellés de cette teneur seront considérés comme nuls dans les futures négociations. Les États-Unis continuent de s'opposer à tout terme qui porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

80. La délégation des États-Unis réaffirme ses objections à l'utilisation de l'expression « coopération mutuellement bénéfique » au paragraphe 28. L'utilisation interchangeable des termes « coopération mutuellement bénéfique » et « coopération gagnant-gagnant » a été favorisée par un seul État Membre cherchant par là à intégrer ses priorités nationales dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Par voie de conséquence, les deux expressions sont devenues synonymes d'un modèle de développement dangereux pour le développement durable et pour la réalisation des objectifs de développement durable.

81. La délégation des États-Unis d'Amérique conteste également les termes relatifs au commerce utilisés au paragraphe 28. Elle estime que l'Organisation des Nations Unies n'est pas l'instance compétente pour donner son avis sur l'OMC et désapprouve les références à des questions du ressort de l'OMC qui figurent dans les documents des Nations Unies. En outre, elle trouve inacceptable que les États Membres tentent de dicter à une organisation internationale indépendante du système des Nations Unies les caractéristiques que cette organisation devrait avoir, ou qu'ils forment des commentaires sur sa composition.

82. La délégation des États-Unis fait remarquer que, dans le Programme 2030, les États sont appelés à mettre en œuvre ledit Programme conformément à leurs droits et obligations selon le droit international. À ce titre, ils doivent respecter l'indépendance des mandats qui régissent les autres mécanismes et institutions, y compris les négociations, sans préjudice des uns et des autres, et veiller à ce que la mise en œuvre du Programme 2030 ne préjuge pas des décisions et mesures en cours d'examen dans d'autres instances et ne crée pas de précédent. Ainsi, le Programme 2030 ne représente nullement un engagement à fournir un nouvel accès au marché des biens et services, et il ne fournit aucune interprétation ni ne porte aucune modification des accords et décisions de l'OMC, y compris l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

83. S'agissant du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, M. Lawrence dit que la plupart des termes relatifs au commerce employés dans ce document sont obsolètes. Le Programme d'action n'a donc plus aucune substance et la réaffirmation de ce

document n'a aucune valeur dans les négociations relatives au commerce.

84. Les États-Unis réaffirment leur appui aux initiatives de réduction des risques de catastrophe comme le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030. Leur contribution à ces initiatives a aidé les bénéficiaires à renforcer l'état de préparation, à promouvoir une plus grande résilience et à devenir autonomes.

85. Enfin, M. Lawrence tient à souligner que la déclaration ministérielle est non contraignante, qu'elle ne crée aucun droit ni aucune obligation au regard du droit international et qu'elle n'entraîne aucun engagement financier.

86. **M^{me} Hamdouni** (Maroc) exprime les regrets de sa délégation quant au fait que le texte proposé par le Groupe des 77 et de la Chine, qui provenait du paragraphe 38 du document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et avait pour objet de réaffirmer l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États, n'a pas été intégré dans la déclaration ministérielle. Pendant les négociations, le Groupe a vivement recommandé l'utilisation de termes plus forts dans la partie consacrée aux moyens de mise en œuvre et l'inclusion d'une référence adéquate aux principes consacrés par le Programme 2030. Ces principes sont aussi énoncés dans de nombreux documents négociés de façon multilatérale. Bien que le texte de la déclaration ministérielle ne réponde pas complètement à ses attentes, la délégation marocaine a décidé de voter pour dans un esprit de multilatéralisme.

87. **M. Lu Yuhui** (Chine) déclare que sa délégation regrette que l'ensemble de la déclaration ministérielle, y compris les termes relatifs au Programme 2030 adoptés par consensus, ait été soumis à un vote. Dans la déclaration, il est réaffirmé qu'il est nécessaire de promouvoir un système commercial multilatéral universel et équitable sous l'égide de l'OMC, ainsi qu'une vraie libéralisation des échanges. Cette formulation sert les intérêts de tous les États Membres. La question du commerce fait partie intégrante du Programme 2030 et revêt une importance fondamentale pour la réalisation des objectifs de développement durable.

88. Tous les problèmes qui surgissent au cours du processus de développement doivent être réglés grâce au développement. Dans le même ordre d'idées, toutes les difficultés qui résultent de la mondialisation doivent être résolues grâce à une mondialisation qui progresse dans la bonne direction, vers l'ouverture, l'inclusivité,

l'équilibre et la génération d'avantages universels et de résultats qui profitent à tous. Tous les pays devraient défendre fermement le principe des avantages mutuels et intensifier la coopération mutuellement bénéfique.

89. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que sa délégation soutient l'adoption de la déclaration ministérielle, à l'exception du paragraphe 16. En ce qui concerne le paragraphe 17, qui porte sur la participation des enfants à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030, la délégation russe estime que la participation des enfants qui n'ont pas encore atteint la majorité civile devrait se limiter aux cadres familial et scolaire.

90. La délégation russe constate avec déception que la déclaration ministérielle n'a pas été adoptée une seule fois par consensus au cours des trois dernières années et que le nombre de votes sur des paragraphes individuels a augmenté d'année en année au cours de cette période. Il est encore plus regrettable que l'ensemble de la déclaration ait été soumis à un vote. En outre, alors qu'il leur a été vivement et continuellement demandé d'améliorer les travaux des organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies, comme le Conseil, les États se sont activement détournés des exemples donnés par leurs prédécesseurs au fil des ans. En particulier, une tradition de longue date voulait que les projets de résolution soit présentés pour adoption par la Présidence du Conseil uniquement s'ils bénéficiaient du soutien de toutes les parties et par une partie intéressée si aucun consensus n'avait été trouvé. Cette tradition a été abandonnée.

91. **M. Elkhishin** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe a participé aux négociations de manière constructive et de bonne foi pour parvenir à un document final fonctionnel et équilibré. Il a fait des propositions concrètes et détaillées pendant les consultations et a souligné que la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté et de la faim étaient indispensables pour assurer un développement durable.

92. Le Groupe réaffirme que la nature ambitieuse du Programme 2030 appelle des moyens de mise en œuvre solides, en particulier pour les pays en développement, et la création de conditions favorables au développement partout dans le monde. Il réaffirme également qu'il est nécessaire de répondre aux divers besoins des pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire. Il regrette que certaines de ses

propositions n'aient pas été prises en compte dans la déclaration ministérielle. Dans ce contexte, rappelant les principes de responsabilité commune mais différenciée et du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, le Groupe prie instamment les États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales contraires au droit international ou à la Charte des Nations Unies.

93. Si le Groupe a décidé d'approuver la version finale de la déclaration ministérielle, il est extrêmement déçu d'une part que des amendements aient été proposés très tardivement, après que les négociations ont été clôturées et que le texte a été distribué pour adoption, et d'autre part que des votes aient été demandés concernant certains paragraphes. De tels actes envoient un message politique négatif concernant les initiatives collectives touchant au suivi et à la mise en œuvre du Programme 2030.

94. Le Groupe réaffirme le droit au développement et demande que des mesures concrètes supplémentaires soient adoptées, conformément au droit international, pour supprimer les obstacles qui empêchent la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous occupation coloniale ou étrangère. Il continuera de promouvoir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC, ainsi qu'une vraie libéralisation des échanges.

95. Trois ans après l'adoption du Programme 2030, des signes inquiétants apparaissent concernant l'attachement de la communauté internationale au développement durable. Le fait qu'un État ait voté contre l'adoption de la déclaration ministérielle est particulièrement préoccupant.

96. **M^{me} Giungi** (Observatrice du Saint-Siège) dit que la délégation du Saint-Siège considère que le débat de haut niveau et le Forum politique de haut niveau jouent un rôle crucial pour ce qui est d'aider les gouvernements et les parties prenantes à mettre en œuvre le Programme 2030 et à garantir qu'il n'y a pas de laissés-pour-compte. La délégation regrette que les parties ne soient pas parvenues à un consensus concernant la déclaration ministérielle, ce principe étant essentiel au succès du Forum.

97. La délégation du Saint-Siège souscrit à l'objectif de la déclaration mais tient à formuler certaines réserves. Premièrement, toute référence au genre et à l'égalité des genres est entendue comme reposant sur l'idée selon laquelle l'identité biologique est soit masculine soit féminine, cette idée étant renforcée par

les nombreuses références aux deux sexes qui figurent dans le Programme 2030. Deuxièmement, le Saint-Siège n'accepte pas la notion du genre en tant que construction sociale et il se dissocie de la notion déterministe biologique selon laquelle les relations entre hommes et femmes et les rôles dévolus à chacun des deux sexes sont immuables.

98. Enfin, s'il se félicite de ce que le paragraphe 17 de la déclaration ministérielle porte sur les enfants et les jeunes, le Saint-Siège est préoccupé par le fait qu'il n'est fait aucune mention des parents, alors que les droits et devoirs de ces derniers doivent aussi être pris en considération.

99. **La Présidente** invite le Conseil à prendre note, au titre du point 5 de l'ordre du jour, des documents suivants : le document intitulé « La situation économique et sociale dans le monde, 2018 : les technologies de pointe au service du développement durable » (E/2018/50) ; le rapport du Secrétaire général sur les tendances et les progrès en matière de coopération internationale pour le développement (E/2018/55) ; le rapport du Secrétaire général intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » (E/2018/61) ; le document intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2018 » (E/2018/63) ; le rapport du Secrétaire général intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable » (E/2018/64) ; le rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable » (E/2018/66) ; la note du Secrétaire général sur les débats tenus par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt et unième session sur le thème de la session de 2018 du Conseil économique et social intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » (E/2018/71).

100. *Il en est ainsi décidé.*

Clôture du débat

101. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que les discussions sur les objectifs de développement durable tenues dans le cadre de la réunion du Forum politique de haut niveau ont été exhaustives et axées sur les faits. Les participants ont présenté leurs récits d'expérience réussie et les difficultés qu'ils rencontrent, ce qui a permis de mieux comprendre les lacunes subsistant en termes de mise en œuvre. Cette connaissance aidera à orienter l'action à mener au cours de l'année à venir. La

dynamique créée par le Forum, a déjà amené des améliorations normatives tangibles et des mesures concrètes.

102. Il faut s'intéresser davantage aux incidences que les changements technologiques et démographiques pourraient avoir sur tous les aspects de la société. **M. Liu Zhenmin** se félicite de ce que l'Assemblée générale recentrera bientôt le débat de haut niveau sur les tendances et les scénarios à long terme car il est important que les gouvernements disposent d'une enceinte où ils peuvent se réunir pour parler de l'avenir.

103. L'année prochaine, le Forum politique de haut niveau se réunira en juillet mais aussi en septembre, date à laquelle il examinera le Programme 2030 dans son intégralité.

104. **La Présidente**, mettant en relief plusieurs grands messages issus des travaux du Conseil durant le débat, déclare que l'engagement, les discussions et les recommandations du Conseil renforceront les efforts de mise en œuvre du Programme 2030. En 2018, les mécanismes, les forums, les commissions fonctionnelles et les groupes d'experts du Conseil se sont employés à formuler des orientations et des recommandations intégrées, à combler les lacunes et à faciliter l'examen d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030.

105. Le débat de haut niveau a également inclu la réunion ministérielle, forum mondial par excellence pour le suivi et l'examen de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Dans toutes les discussions, les participants ont rappelé que la mise en œuvre du Programme 2030 exige de nouvelles manières de penser et de travailler. La participation des populations locales est indispensable au renforcement de la résilience et à la durabilité. L'adoption d'une approche globale de l'élaboration des politiques permet d'obtenir de meilleurs résultats et renforce l'appui à la mise en œuvre et au suivi du Programme et à l'examen des progrès accomplis. Le Conseil s'est tourné vers l'avenir et a examiné des idées prospectives qui pourraient permettre de surmonter les difficultés découlant des tendances et trajectoires négatives. Il s'est aussi intéressé au potentiel des nouvelles technologies eu égard à la réalisation des objectifs de développement durable.

106. Bien qu'il ressorte clairement du débat de haut niveau que la mise en œuvre du Programme 2030 n'est pas uniforme, le Conseil a relevé quelques obstacles et points de blocage. Les États Membres doivent maintenant œuvrer de concert et de manière inclusive afin de les surmonter.

La séance est levée à 18 h 40.